

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

23^{ème} année - N° 4228 - Jeudi 13 Octobre 2022 - Prix : 200 Fc

RENTREE UNIVERSITAIRE 2022-2023

Une rentrée conditionnelle pour les enseignants



POLITIQUE

**Le parti Orange a soumis
ses propositions à l'assemblée nationale**

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

**Prières aux heures officielles
Du 11 au 15 Octobre 2022**

Lever du soleil:

05h 44mn

Coucher du soleil:

18h 04mn

Fadjr : 04h 32mn

Dhouhr : 11h 58mn

Ansr : 15h 19mn

Maghrib: 18h 07mn

Incha: 19h 21mn



SOCIÉTÉ

Mme Anrifatte Mohadji investie consule honoraire de l'ambassade de France à Mohéli

Ce lundi 10 octobre 2022, l'île de Mohéli vient d'avoir une nouvelle consule honoraire qui remplace M. Nouridine Ahmed Matoir, décédé à La Réunion le 28 janvier 2021 des suites de la Covid. Une cérémonie d'installation a donc eu lieu en fin de journée de ce lundi à l'auberge Les Abous en présence de l'ambassadeur de France Silvain Riquier, du gouverneur de l'île et plusieurs autorités locales.

"Maintenir un consul honoraire à Mohéli me paraissait essentiel, pour garder un équilibre vis-à-vis de Grande Comore et d'Anjouan. Car même si le relais avec l'ambassade a été et pourra continuer d'être en partie assuré par l'Alliance française de Fomboni, un relais consulaire complète toujours utilement le dispositif. Nous avons donc recherché un nouveau consul honoraire » c'est ainsi que débute l'allocution de l'ambassadeur de France aux Comores Silvain RIQUIER après avoir rendu hommage à M. Nouredine Ahmed

Matoir, décédé le 28 janvier 2021 à La Réunion et qui a exercé cette fonction avec loyauté.

La nouvelle consule de France à Mohéli est désormais Mme Anrifatte Mohadji Charif, Directrice de la FADESIM (Fédération des acteurs pour le développement économique et social de l'île de Mohéli), une chevronnée de la société civile, précédemment gérante de la SOGEM (société de gestion de l'eau à Mohéli), point focal du projet PIDC (projet intégré de développement des chaînes de valeurs et de la compétitivité) et présidente du conseil d'administration de l'Alliance française de Fomboni. « Par sa personnalité, son réseau, sa connaissance intime de l'île, il me semblait très clair que Mme CHARIF serait à même d'être la nouvelle consule honoraire de la France à Mohéli » a indiqué l'ambassadeur. Un brevet qui la désigne comme consule honoraire de France à Mohéli lui a donc été remis devant cette assemblée.

« Je tiens à exprimer ici devant



vous M. l'ambassadeur, mes sincères remerciements aux autorités françaises pour la confiance dont elles ont voulu nous témoigner. Je suis impatient de exercer mon nouveau poste et vous faire honneur en me montrant à la hauteur de mes nouvelles tâches et responsabilités » a indiqué Mme Anrifatte, la nouvelle consule lors de son discours.

Mme Anrifatte Mohadji va donc

assurer des fonctions de délivrance de certains documents, comme des certificats de vie, de résidence ou de changement de résidence, des certificats de conformité. Cependant, elle ne pourra pas recueillir les demandes de passeport des Français, mais pourra remettre à leurs titulaires les passeports une fois établis. « S'agissant des visas, elle ne pourra pas recueillir les

demandes de visas des ressortissants comoriens, ni en délivrer. Aucun consul honoraire de France dans le monde ne le fait » a tenu à préciser M. l'ambassadeur pour éviter toute ambiguïté. Ce mandat de consul est de cinq ans, renouvelable lorsque les deux parties en sont d'accord.

Riwad

SOCIÉTÉ

L'école communautaire de Fomboni privée d'eau par la SONEDE

L'école communautaire régionale de Fomboni (ECRF - Gambé foro) n'a plus d'eau dans ses robinets depuis le 30 septembre. La SONEDE vient de procéder à une coupure parce qu'elle voulait installer un compteur et que la directrice de l'école leur aurait demandé de patienter, le temps qu'elle informe la hiérarchie, étant une école communautaire. La SONEDE ne l'aurait pas entendu de cette oreille et décide de priver d'eau cet établissement scolaire en période de cours et accuse la directrice de ne pas vouloir coopérer ce que cette dernière nie en bloc.

Dans le cadre de l'opération d'installation des compteurs dans les établissements publics et privés lancée par la Société nationale d'exploitation et de distribution de l'eau (SONEDE), les élèves de l'école communautaire Gambé foro ont été privés d'eau depuis le 30 septembre. Entre les responsables de la SONEDE et la directrice de l'école, chacun rejette la responsabilité à l'autre. La directrice de l'ECRF Mme Haniya Boina Imani estime que l'école est victime de sa mauvaise relation avec un des dirigeants de la société.

« Personne n'a refusé de mettre ce compteur car on ne peut pas refu-

ser les décisions ministérielles. Mais la façon de faire n'est pas appropriée » estime la directrice qui explique qu'avec le Directeur régional de la SONEDE, elle a eu une discussion à travers laquelle elle a demandé un peu de temps vu que c'est une association, « que le bureau puisse en parler et me donner l'aval mais la réponse c'est la coupure » a-t-elle regretté avant de poursuivre « je viens de me rendre compte que l'école est victime de ma mauvaise relation avec un des dirigeants de la SONEDE - Mohéli. C'est ma personnalité qui dérange. Moi, je ne demande l'amitié de personne, que chacun fasse son travail

comme il se doit sans mélanger le professionnel et les affaires personnelles ». Et la directrice de se demander « comment se fait-il que seul ECRF qui paie 10 000 fc alors que les autres paient 2000 fc par mois et que l'école ECEQ de leur Directeur ne paie pas du tout ».

Joint par téléphone, le contrôleur de la SONEDE explique que la société a écrit une lettre signifiant à l'école Ngambé foro le projet de mise en place de compteur, puis l'activité a démarré sur tous les établissements publics et privés sans exception à commencer par Fomboni. « Il y avait une possibilité de mettre le compteur d'abord et

que la facturation sur la base de la quantité consommée vienne après leur réunion, tout comme l'a fait l'école Franco-arabe, mais Gambé foro fait toujours la mauvaise tête et la SONEDE qui est une société qui suit un planning de travail ne peut pas faire autrement » s'explique ce responsable de la société de l'eau. Des possibilités que la Directrice de l'école nie avoir eu en sa possession. En attendant un dénouement de cette crise, les élèves de cet établissement, l'un des plus grands de l'île continuent à vivre sans eau.

Riwad



Numéros utiles

Police

Moroni: 764 46 64
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Gendarmérie

Moroni: 764 49 92
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Immigration

Ngazidja: 773 42 86
Anjouan: 771 01 73
Mohéli: 772 01 37

Aéroport

Hahaya: 773 15 95
Ouani: 771 07 31
Mohéli: 772 03 71

HÔTELS & RESTAURANTS :

Le Select 773 00 31

Port maritime

Moroni: 773 00 08
Mohéli 772 02 57
Anjouan: 771 01 43

Hopitaux

Moroni: 773 25 04
Fomboni: 772 03 73
Mutsamudu: 771 00 34

Banques

BIC: 773 02 43
Eximbank: 773 94 01
Banque centrale: 773 10 02
SNPSF: 773 43 43
Meck: 773 36 40

MAMWE

Moroni: 773 48 00
Mutsamudu: 771 02 09
Fomboni: 772 05 18

RENTREÉ UNIVERSITAIRE 2022-2023

Les enseignants de l'université ont effectué une rentrée conditionnelle

Comme prévu, la rentrée universitaire de l'année académique 2022-2023 a eu lieu le 10 octobre dernier. Toutefois, il s'agit d'une rentrée soumise à une condition, l'adoption d'une nouvelle loi statutaire permettant à l'université de remplacer les administrateurs provisoires par des administrateurs élus. Le secrétaire général du SNEUC (Syndicat des enseignants de l'université) Abdou Saïd Mouignidaho rappelle qu'ils attendent jusqu'au 15 octobre prochain pour voir l'évolution des procédures et les agissements du gouvernement.



Les étudiants ont repris le chemin des amphithéâtres le lundi 10 octobre. Dans les différents sites, ils se sont présentés massivement ainsi que les enseignants. Joint au téléphone, Abdou Saïd Mouignidaho, le secrétaire général du Sneuc a rassuré que la

rentrée s'est faite en attendant le 15 octobre prochain. « Nous venons de commencer l'année universitaire. Toutefois, nous n'enterrons pas nos revendications mais on attend jusqu'à mi-octobre pour voir la volonté du gouvernement », dit-il. Pour rappel, les enseignants de l'université ont prévenu depuis le mois dernier

qu'ils ont des revendications notamment la valorisation de leurs salaires mais aussi l'élection du président de l'université. Le syndicat regrette en effet que depuis 2014 jusqu'alors, l'université n'est dirigée que par des administrateurs provisoires nommés par décret. Une situation qui ne favorise pas le bon

fonctionnement de l'université. C'est dans le souci de restructurer les activités de l'université que le syndicat des enseignants s'en tient à la révision de la loi statutaire ou l'adoption d'une nouvelle loi.

Pour rappel, lors d'une assemblée générale des enseignants tenue le 24 septembre dernier, dans le but

de prendre une décision concernant leurs doléances présentées au gouvernement pour cette année académique 2022-2023, il a été décidé qu'ils vont effectuer la rentrée en attendant la promesse du gouvernement de faire adopter une nouvelle loi. « En tout cas, le dossier est en cours. Le texte doit passer à l'interministériel puis être présenté en conseil des ministres. Après quoi il sera soumis aux parlementaires lors de cette session d'Octobre pour adoption », explique le dirigeant syndical. Si jamais le gouvernement ne tient pas sa promesse, les enseignants se réuniront de nouveau en assemblée extraordinaire pour prendre une décision. Une décision qui risque de compromettre l'année universitaire en cours si le gouvernement fait faux bond.

Kamal Gamal

POLITIQUE

Le parti Orange a soumis ses propositions à l'assemblée nationale

Dans un point de presse lundi 10 octobre, le porte parole du parti Orange Mohamed Toiaanmou a annoncé que ses députés ont remis leurs propositions de loi portant sur le pouvoir d'achat et l'inflation à l'Assemblée Nationale.

Aussitôt la session a ouverte, le parti de l'ancien ministre de l'intérieur Mohamed Daoudou n'a pas tardé à se faire entendre. Au lendemain de l'ouverture de la session parlementaire d'octobre, le parti Orange a soumis ses propositions de lois à l'assemblée nationale, des propositions portant sur le pouvoir d'achat et l'inflation, afin trouver une solution à cette vie chère qui frappe les Comores. Selon le porte parole du parti les détails des propositions seront communiqués ultérieurement.

Selon eux, la flambée actuelle des prix des produits de première

nécessité, des denrées alimentaires particulièrement, est la conséquence, en grande partie, de l'augmentation des prix des produits pétroliers et du coût du fret. Mais, également, des difficultés qui frappent les circuits d'approvisionnement qui ont contribué à engendrer des pénuries de produits de consommation, en particulier de l'aliment de base de nos compatriotes, le riz. « L'insécurité alimentaire actuelle a mis en évidence la précarité de notre pays et sa forte dépendance vis-à-vis de l'extérieur dans ce domaine », explique Mohamed Toiaanmou.

Selon lui, les mesures prises par les autorités sont insuffisantes pour accompagner et faciliter la vie de la population. Pour un retour à une situation normale et durable, cette spirale inflationniste doit être impérativement contenue. « Cela exige des approches multiples et variées et une gestion qui permette de cerner le phénomène, de proposer des

réponses adaptées au cas par cas, et d'agir en conséquence aussi bien de la part des pouvoirs publics, mais également, en direction des opérateurs économiques et des consommateurs eux-mêmes qui peuvent, parfois, se révéler être des agents déclencheurs de la hausse des prix des biens et services », souligne-t-il.

« C'est dans ce sens que les députés de notre parti ont fait des propositions de loi portant sur le pouvoir d'achat et l'inflation, pour les facilités douanières en matière des tarifs des droits et taxes perçus à l'importation des produits de consommation de base (farine, pâtes alimentaires, lait concentré, tomate concentré) mais aussi des fournitures scolaires et des médicaments. En tenant compte du fait que le riz dit de luxe est consommé par un grand nombre de nos concitoyens environ 35% de la population, il faudrait aller vers la suppression du système de licence et des autorisations spécifiques pour faci-



liter son importation ce qui, automatiquement, contribuera à réduire la pression sur le riz ordinaire et, donc, de réduire les risques de pénurie », conclut-il. Ce dernier a montré que leurs députés ont élaboré d'autres propositions de loi dont

une sur la réforme de la commission électorale nationale indépendante CENI, sur l'élection présidentielle, et le statut de l'opposition politique en Union des Comores.

Nassuf Ben Amad

LACEMENT DE L'ÉVALUATION MAEP:

La société civile a boycotté l'évènement

L'organisation de la société civile a boycotté le lancement officiel du MAEP. Selon elle le processus est biaisé et elle dénonce les pratiques qui tendent à dénigrer et dévaloriser son rôle dans l'action de développement du pays en tant qu'acteur clé.

Le processus d'évaluation ciblée du Mécanisme Africain d'Évaluation entre Pairs (MAEP) a été lancé mardi 11

octobre à Moroni sans les organisations de la société civile. En effet, dans un communiqué du 11 octobre dernier, la société civile dit ne pas participer à cet évènement. Selon les organisations signataires de ce communiqué notamment Ngo'shawa, Afriyan Comores, Réseau national des jeunes leaders pour la paix, etc., le processus est biaisé. « Les préalables de concertation avec les organisations de la société civile n'ont pas été respectés. La société civile

comorienne dénonce les pratiques qui tendent à dénigrer et dévaloriser son rôle dans l'action de développement en général du pays en tant qu'acteur clé », regrette la société civile.

Par-là, ces organisations demandent aux autorités et partenaires de les respecter. « Elle exhorte les autorités et partenaires au développement des Comores à respecter la société civile et son engagement », dit-elle, tout en considérant ce lan-

gement comme une formalité théorique loin des principes de travail d'usage.

Pour mémoire le MAEP est un processus qui vise à promouvoir l'adoption de politiques, de normes et pratiques, en vue d'assurer la stabilité politique, une croissance économique, un développement durable et une intégration économique sous régionale et continentale à travers le partage d'expériences et le renforcement des meilleures pratiques. Ce

processus est assuré par des experts africains qui vont séjourner à Moroni pour une période de 10 jours. En août dernier, cette mission a eu à rencontrer plusieurs acteurs étatiques et non étatiques notamment la société civile. Et aujourd'hui cette dernière n'a pas eu une invitation formelle selon nos informations.

Andjouza Abouheir

CINÉMA

Le producteur du film «Amani» reçu par le ministre de la culture

Salle comble, ambiance des grands jours et public enthousiaste à l'Alliance française de Moroni pour la première du film comorien « Amani ». Il a été réalisé par Ahmed Toiouil, jeune comorien et a été présenté au festival L'Afrique fait son cinéma de Paris 2022 et au Festival international du cinéma panafricain de Cannes 2022 après avoir été présenté à l'Alliance Française de Moroni à la fin du mois dernier.



Le ministre de la culture Djanffar Salim Allaoui a rencontré les producteurs du film « Amani » le 08 octobre dernier. Au cours de leurs échanges, après avoir remercié le ministre, Mirfad Ahmed Mfaoume, le producteur, a résumé son œuvre puis a fourni des détails sur la réalisation et le succès de cette dernière. « Cette rencontre était obligatoire puisque le film commence à prendre une grande dimension au niveau national et international », dit-il à sa sortie de cette rencontre qui a duré plus de 3h. Il est à rappeler qu'il s'agit d'un drame romantique, réalisé par un jeune comorien Ahmed Toiouil, natif de M'béni qui a fait ses études en droit au Maroc et parallèlement des études de cinéma.

« C'est une histoire d'amour florissante qui mêle actions, émerveillement et émotion, le tout dans un suspense sans relâche. Toute sa narration retrace l'histoire d'une femme, Nasra, obligée par son père d'épouser un homme politique qui s'appête à être élu. Accusée d'avoir assassiné son époux, et recherchée par la police, Nasra a été contrainte de fuir sa famille et sa ville. Mais, plus tard, une rencontre va faire de son aventure la plus risquée, sa plus belle histoire », explique Mirfad Ahmed Mfaoume qui précise que « Amani » a été nommé officiellement au Festival International du

Film Panafricain de Cannes, un succès pour la culture comorienne.

Le film a également été sélectionné pour le festival international intitulé « L'Afrique fait son cinéma », qui se tient à Paris, dans les salles « Le Lincoln » et « Gaumont » des Champs-Élysées. « Ce festival permet de promouvoir le cinéma africain en France. Chaque année, une sélection de films produits partout en Afrique et dans le monde est présentée au cinéma à un public français et international. Un marché de film est organisé et c'est l'occasion de rencontrer des professionnels du

vail », ajoute-t-il, tout en rappelant que le film a été projeté à Alliance Française de Moroni le 24 septembre dernier.

De son côté, le Ministre Djanffar Salim Allaoui a, profité de cette occasion pour féliciter ces jeunes, pour les efforts consentis à réaliser ce film mais aussi à les féliciter, au nom du gouvernement comorien, les démarches leur permettant de prendre part à ce grand rendez-vous du 18 au 23 Octobre 2022, à Cannes.

Ibnou M. Abdou

La Gazette des Comores
Fondateur et Directeur général
 Saïd Omar Allaoui
Directeur de la publication
 Elhad Saïd Omar
Rédacteur en chef
 Mohamed Youssouf
Secrétaire de rédaction
 Toufé Maecha
Rédaction
 A. Mmagaza
 M.I.M Abdou
 A.O. Yazid
 Andjouza Abouheir
 Nassuf Ben Amad
 Kamal Gamal Abdou
 Nabil Jaffar
 Riwad
 A Bardraoui
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
 Mariama Mhoma
Documentation archiviste
 Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
 Mohamed Saïd Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45



CELLULE D'APPUI MUTUALISE

AVIS DE MARCHÉ

NATURE DU MARCHÉ : marché public de services.

POUVOIR ADJUDICATEUR : EXPERTISE FRANCE S.A.S.

OBJET DU MARCHÉ : L'étude porte sur le Gardiennage et la Surveillance des locaux d'Expertise France à Moroni.

LIEU D'EXECUTION : Union des Comores

FINANCEMENT : Groupe AFD

CONDITIONS DE PARTICIPATION : toute société (y inclus auto-entrepreneur) ou groupement de sociétés non exclus des financements du Groupe AFD et répondant aux critères d'éligibilité décrits dans le règlement du marché (existence légale, régularité vis-à-vis des lois sociales et de la réglementation fiscale du pays de résidence du soumissionnaire ou des soumissionnaires dans le cas d'un groupement).

CAPACITES ECONOMIQUES ET FINANCIERES : L'autorité contractante n'impose pas aux candidats de niveaux minimaux de capacité.

CRITERES D'ATTRIBUTION :

Sélection à moindre coût : L'offre la moins chère parmi les off-

res qui ont obtenues une note technique minimale de 65/85.

PROCEDURE

Procédure adaptée ouverte.

CONDITION D'ACQUISITION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est gratuit et peut être obtenu en envoyant une demande à Log.comores@expertisefrance.fr

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Toute demande d'informations complémentaires sur des points techniques ou administratifs du dossier devra être effectuée par mail à Log.comores@expertisefrance.fr au plus tard 5 jours ouvrés avant la date limite de remise des offres.

La date limite de soumission est fixée au **24 octobre 2022 à 15H (Heure de Moroni)**.

PROCEDURES DE RECOURS

L'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75004 Paris ; e-mail : greffe.ta-paris@juradm.fr

Des renseignements sur l'introduction des recours peuvent être obtenus auprès du Greffe du Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75004 Paris ; e-mail : greffe.ta-paris@juradm.fr

BOXE :

Comores-Réunion, une convention gagnant-gagnant

Chose promise chose due. La Fédération Comorienne de Boxe et son homologue français via le Comité Régional de Boxe de l'Île de La Réunion ont signé une convention dans le cadre du renforcement des liens qui unissent les deux partenaires de l'Océan Indien.

Le président de la FCB Mohamed Mbechezi et celui du Comité Régional de Boxe de la Réunion Claude Villendeuil ont signé une convention de partenariat au siège du Comité Olympique et Sportif des Îles Comores (Cosic) en présence du secrétaire général de l'institution faïtière du sport comorien qui a salué cette première initiative. « J'ai le sentiment concrètement que pour la première fois on va faire quelque chose. Déjà ça se concrétise par le partenariat avec la boxe mais, il y en a d'autres qui sont à venir », s'est réjoui d'entrée le secrétaire général. Une vision partagée par le président du CRB et non moins président du Comité régional Olympique de La Réunion. « Nous avons des choses de part et d'autre à rassembler et à faire de sorte qu'on puisse profiter mutuellement des ces atouts », dit-il. Et le président du CROS de ren-

chérir sur la nécessité de construire des ponts pour réunir les sportifs des deux pays plus particulièrement les boxeurs. « Le sport est avant tout le partage, l'amitié, l'excellence. Il faut mettre en place ces formations, il faut avoir des éducateurs qu'ils soient diplômés et compétents », avance-t-il.

En effet le volet formation tient une place de choix dans cette convention de partenariat. « Nous avons demandé à ce que nos partenaires nous assistent dans leur domaine d'expertise à savoir le développement en matière sportive, surtout dans la formation des cadres, des techniciens mais aussi des sportifs », plaide le président de la FCB. Sur le développement des infrastructures sportives notamment une salle de boxe, le président nous a rassuré que le dossier est en bon chemin avec un autre partenaire. « Dès que nous sommes arrivés aux responsabilités, nous nous sommes fixés un objectif de sortir la boxe de la petite salle de l'INJS, pour une grande salle de boxe nationale », confie le président Mbechezi.

Si jusqu'à maintenant le souhait ne s'est pas réalisé, il ne saurait tarder selon les propos de M. Mbechezi. « A notre prise de fonction, nous avons demandé à des jeu-



nes architectes de nous proposer des plans à la hauteur de nos ambitions, ce qu'ils ont fait avec les devis qui vont avec. Depuis deux mois, le dossier est aux mains d'un partenaire qui est prêt à nous aider même si ce n'est pas dans l'entièreté du projet. C'est pourquoi nous sommes en quête d'autres partenaires pour réaliser notre projet », conclut le président de la FCB. Des propos

soutenus par le secrétaire général du COSIC. « Nous ne pouvons pas nous positionner dans l'organisation des jeux de 2027 sans avoir une vraie politique de développement en partenariat avec l'Etat, surtout en matière d'infrastructures qui fait partie de ses prérogatives », souligne-t-il. Et le secrétaire général de continuer : « Nous, au niveau du COSIC, nous faisons en sorte que

d'ici 2027 ou avant nous ayons des infrastructures capables d'accueillir les jeux ». Un discours en parfaite cohérence avec les propos du chef de l'Etat tenus lors de la semaine olympique où il disait vouloir faire du développement des infrastructures une question prioritaire.

AS Badraoui

HANDBALL :

Le handball comorien oscille entre crise et compétitions

Le handball comorien n'est pas encore sorti de l'ornière où il s'est plongé après la fuite de nombreux athlètes à l'île de La Réunion suite à leur participation à la ligue des champions de la région.

C'est une guerre ouverte qui se joue entre le ministère de la jeunesse à travers la

direction de la jeunesse d'un côté, la Fédération Comorienne de Handball et le Comité Olympique et Sportif des Îles Comores de l'autre. Le 27 juin dernier par voie de courrier signé par Ibouroi Mohamed, la direction de la jeunesse a annoncé la nomination d'une commission provisoire à la FCH suite aux manquements supposés du comité exécutif après la fuite massive des handbal-

leurs comoriens à La Réunion. « Une commission provisoire est mise en place pour une réflexion dans les meilleurs délais à la convocation d'une Assemblée Générale afin de procéder à l'élection d'un nouveau bureau », lit-on dans cette missive. Jugée illégale, cette suspension a été contestée par le bureau incriminé par un autre courrier envoyé au directeur de la jeu-

nesse au motif qu'il y avait une « absence totale de transparence et de motifs clairs à la suspension de la fédération », pouvait-on lire dans cette lettre de contestation.

Faisant suite à cette lettre, une pétition a été lancée pour réaffirmer le soutien des clubs aux dirigeants de la fédération. Cette dernière a recueilli 80% des voix des 49 clubs qui constituent la FCH. Cette pétition souffre tout de même d'un vice de forme, si sur le fond les clubs ont le droit de procéder de la sorte, il est tout autant pour la fédération d'apposer sa signature sur cette pétition qu'elle a elle-même lancée. Si les clubs ont bel et bien signé, l'absence de la fédération dénature même le fond de leur revendication.

Qu'à cela ne tienne, le 13 septembre dernier, la direction de la jeunesse a persisté sur sa voie, par courrier 22-001/MJETFIPSAC/DGJS le ministre a annoncé la nomination d'un Comité de Normalisation « suite à la suspension du Comité Directeur de la Fédération Comorienne de Handball, un Comité de Normalisation est mis en place ». Composé de 6 membres, le Comité a 25 jours pour organiser une nouvelle élection à compter de la date de signature de cette décision. Une décision vivement contestée par le

Comité Olympique qui ne s'associe guère à la décision ministérielle. « Le COSIC ne s'associe en aucune manière à cette décision du fait qu'elle ne respecte nullement les recommandations préconisées par l'IHF ni les textes en vigueur », lit-on dans la réponse du COSIC signée du secrétaire général de l'institution Aboud Said Hilmy dans un courrier adressé au président de la Fédération Internationale de Handball le docteur Hassan Moustafa le 17 septembre dernier.

Cette crise se déroule sur fond de préparation des 4 clubs comoriens qui vont prendre part à la ligue des champions de la région du 15 au 23 octobre à Majunga. En effet, 20 clubs venus de La Réunion, Madagascar, Mayotte et des Comores vont croiser le fer dans la capitale du Boeny pour chercher celui des garçons et filles qui vont représenter la région à la ligue des champions africaine. Notre pays sera représenté par les clubs Liberté, Kazampassane, Solidarité et Djacasse. En attendant la réponse de l'IHF, la crise continue de s'enliser entre les acteurs du handball comorien.

AS Badraoui



Image d'illustration

VISITE DU CHEF DE L'ETAT À L'ORTC

Azali : "Nous ferons le maximum pour améliorer le quotidien des comoriens"

Un mois, jour pour jour après que l'Ortc a inauguré son nouveau plateau du JT, le président Azali Assoumani était l'invité lundi soir dernier. Au cours de cet entretien qui a duré 60 minutes, plusieurs sujets ont été abordés dont ses visites à l'étranger, la question de Mayotte, la vie chère et la situation politique.

Le chef de l'Etat Azali Assoumani était l'invité du journal de la télévision nationale ce lundi 10 octobre. Il s'agit d'un grand entretien qui rentre dans le cadre des activités marquant l'inauguration du nouveau plateau de l'Ortc le 12 septembre dernier. Sa récente visite au Kenya, Addis-Abeba, au Japon et aux Nations Unies, était le premier sujet abordé. Pour lui, il s'agit d'un périple très chargé et il a profité de l'occasion pour rencontrer les partenaires bilatéraux ou multilatéraux qui veulent venir investir aux Comores.

Par rapport à la question de l'île de Mayotte, le président de la République souhaite poursuivre les

négociations avec la France. Après avoir regretté les fréquents changements de position, le président Azali reste convaincu qu'il faut s'asseoir avec la France pour trouver une solution. « Aucun moyen ne nous permettra de la prendre par la force. Même les mahorais savent qu'il faut aller ensemble », insiste-t-il. S'agissant de la conjoncture économique, le chef de l'Etat évoque les efforts fournis par le gouvernement, malgré l'impact de la crise mondiale. Il a cité entre autres le fonds de garantie de 5 milliards destiné aux opérateurs économiques ainsi que plusieurs millions pour soutenir les boulangeries pour faire face à la crise. « J'avoue que les problèmes existent mais nous ferons chaque jour le maximum pour améliorer le quotidien des comoriens », dit-il.

En évoquant de la vie chère, Azali Assoumani s'aligne du côté de nombreux comoriens qui ne comprennent pas pourquoi les produits locaux sont plus chers que ceux importés. « Je peux comprendre que pour les produits importés, on paie la douane. Mais je ne com-



prends pas pourquoi le manioc et la banane coûtent si chers. C'est inacceptable », fait-il observer. En ce qui concerne le cas du riz, le locataire de Beit Salam affirme que la crise sera bientôt derrière nous. « Nous avons un stock de plus de 3 mois », affirme-t-il.

Sur la situation politique nationale, le chef de l'Etat ne cesse de

remercier l'ancien gouverneur de l'île de Ngazidja qui a accepté son invitation le 10 septembre dernier. « Il a compris que le pays n'appartient à personne. Ce n'est pas avec lui seul que je vais m'entretenir, mais je vais continuer à les appeler », promet-t-il en avouant que certains disent qu'ils vont y réfléchir. S'adressant à ses adversaires poli-

tiques qui rejettent encore sa main tendue, le président Azali persiste et signe devant les téléspectateurs que « le Dialogue inter comorien est indispensable » pour la paix et la cohésion nationale.

Ibnou M. Abdou



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Exim Bank Tanzanie Ltd finalise l'acquisition de la FNB Bank Tanzanie (une banque de sud-africaine premier rang)

Exim Bank Tanzanie Ltd a officiellement annoncé l'achat de l'ancienne FNB Bank Tanzania dans le prolongement de sa stratégie de la banque visant à se développer davantage à l'intérieur et à l'extérieur des frontières du pays. Cela fait moins de trois ans qu'elle a racheté la banque UBL Tanzania.

S'exprimant lors d'un court événement pour accueillir les clients de l'ancienne FNB Bank Tanzanie qui s'est tenu à Dar es Salaam, le directeur général d'Exim Bank Tanzanie Ltd, M. Jaffari Matundu, a déclaré que cette décision était intervenue après l'achèvement réussi du processus d'acquisition de la banque sous la supervision de la Banque centrale de Tanzanie (BOT).

"Notre achat de FNB Bank Tanzanie nous permet d'augmenter le nombre de clients qui seront touchés par les services de la banque Exim tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Alors que nous sommes sur le point de célébrer le 25e anniversaire de la création de cette banque, nous sommes fiers de cette croissance qui fait d'Exim Bank une institution bancaire de référence non seulement en Tanzanie mais aussi en Afrique où nous continuons également à nous développer" a-t-il déclaré.

La banque a pu bien se comporter, d'une part grâce au bon environnement mis en place par le gouvernement et, d'autre part, pour lancer divers services et produits bancaires qui ont continué à la maintenir proche de la communauté et à permettre de continuer à fournir d'excellents services innovants et garantis tout au long de la période.